Ne jetez pas vos allumettes.

Un fumeur a fait sauter le pont de Charenton. Je veux croire que la Ligue contre l'abus du tabac elle-même n'aura pas le courage de le lui reprocher.

Qu'on blâme le causeur nonchalant qui, enfoui dans un rocking-chair, le pied à la hauteur de l'œil, ensemence les tapis de bouts de cigarettes, rien de mieux. Qu'on vitupère le touriste quand, traversant un bois, il jette ses tisons dans des tas de feuilles mortes, c'est la sagesse même, et malgré l'ennui de voir dans les forêts plus d'inscriptions que de ramures, il faut bien approuver l'écriteau qui rappelle aux promeneurs la sentence du vieux Lhomond : "Parva sæpe scintilla contempta magnum excitavit incendium."

Mais un homme, dans la fraicheur du soir, passe le pont de pierre qui enjambe la Marne et le canal Saint-Martin. Autour de lui personne : pas une habitation ; car le temps n'est plus où des filles de maisons se pressaient sur les côtés des vieilles passerelles de bois ; devant, derrière à droite, à gauche, rien que de l'eau et du granit. Que fera-t-on de ses allumettes si l'on ne peut les jeter en paix au milieu d'une rivière, sur la ligne du "thalweg," à distance égale des deux bords.

Pourtant, M. Bonhomme, dans ces conditions exceptionnellement favorables, a fait sauter le pont de Charenton. Ce pont, long de cent soixante mètres, s'est fendu comme le voile du Temple; le tablier, soulevé et déchaussé, a poussé vers le vide, débordant de dix centimètres l'aplomb du parapet, une explosion a projeté au loin les pavés comme l'Etna fait pleuvoir des rocs; une conduite rompue a lancé des geysers; c'est miracle que la voûte n'ait point cédé et que M. Bonhomme s'en tire avec quelques brûlures.

Une simple fuite de gaz a causé ces malheurs. Tel est l'inconvénient de la civilisation. Nous marchons sur un sol miné que parcourent un air inflammable, une eau dont la pression est celle des cataractes, une électricité terrible comme la foudre. Nous allons insoucieux, oubliant que sous nos pas grondent le volcan, la trombe, le tonnerre. Et il est fort heureux que nous n'y pensions point ; l'étourderie des hommes est un présent des dieux.

On raconte qu'un philosophe, se promenant sous des arbres, et songeant à quelque problème, lança en l'air un caillou. La pierre atteignit un nid posé sur une branche ; il en tomba un petit oiseau. Un aigle volait dans le ciel, en quête d'une proie ; il fondit sur l'oiseau, le saisit dans ses serres avant qu'il eût touché le sol, l'emporta et le dévora. Le philosophe, qui n'avait rien perdu de cette scène, y réfléchit longuement. Il médita les effets et les causes, s'effraya de penser que, dans l'ordre de la nature, rien n'est indifférent et que le moindre geste, le plus inoffensif, peut déchaîner les pires catastrophes. Il y pensa si bien qu'il tomba dans une mélancolie profonde, une horreur sacrée de l'action. Impuissant à se décider, incapable de toute entreprise par crainte des conséquences, il finit par se pendre afin de ne plus risquer de causer le mal d'autrui. Encore n'est-on point sûr que le poids de son corps n'ait pas cassé la branche et fait tomber du nid un nouvel innocent qu'un second aigle a mangé.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Louis Zihner (banqueroute) à Joseph Bernstein, 4 terrains et portion, David, Bienville, Solomon et Iberville, $7,000.

Vve Anatole D'Hémécourt à Vincent et Frank Gambino, droit d'usage du mur entre la propriété No 715 rue Quartier et la propriété adjacente, $20.00.

Prosper Ballex à Peter Constancy, bail de la propriété No 1912 rue Magazine, entre les rues Ste-Marie et St-André, pour 3 ans, à $75.00 par mois.

Lucien J. Joly à Mike Venza, bail de la propriété No 3301 rue Dumaine, coin avenue Hagan pour un an à $70 par mois.

Peoples Homestead Assn à Nathan S. Pailet, terrain, Baronne, Carondelet, St André et Félicité, $1,600.

Geo W. Nicoll à Vve Pierre Abadie, terrain, Iberville, Canal, Bernadette et St Patrick, $3,000.

Chas Duchamp à James A. Bernard, 1|2 int. etc., 3 terrains, Napoléon, Roman, Jena et Prieur, $1100.

Herman F. Hustedt à Dixie Homestead Assn, terrain, Miro, Perdido, Gravier et Tonti, $2500.

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $2500.

Walter A. Brandao à Industrial Homestead Assn, 3 terrains Robert, Soniat, Freret et Robertson $2058.

Chas. A. Duchamp et als à Walter A. Brandao, 3 terrains dans le même ilet, $3087.

Mlle Georgette Soulis à Phoenix Bld'g. and Homestead Ass'n 2 terrain Pin, Berthe, Maple et Lowerline, $1409.

Acquéreur à Henry Soulie, même propriété $1400.

Hazel W. King et als à Frank Mumfrey, 2 terrains Joséphine, Chestnut, Camp et St. André, $4080.

Edgewood Impt. Assn à Joseph Toronto, 2 terrains, Franklin, Clematis, Hawthorne et Clover, $505.40.

Eugène F. Dyer à United States of America, terrain, Chemin Public, Homer, Odeon, Orléans, $500.

Isaac Curtis à Dominick Toronto, 2 terrains, Cohn, Short, Fern, Spruce, $1,850.

Leo Chas Campbell à Jacob L. Weil, 2 terrains, Carondelet, Baronne, Calliope et Delord, $7,700.

Etat de la Louisiane (inconnu) à Wm Lytle, ilet, Mazant, France, Agriculture et Abondance, $18.48.

Le même au même, portion, Mazant, Barthélemy, Pleasure et Ne Plus Ultra, $16.60.

Mme Jos. A Burk à la Phoenix Bld'g and Homestead Ass'n, un terrain, Génois, Cleveland, Palmyre et Clark, $3400.

L'acquéreur à Wm R. Burk, même propriété, $3400.

Félix E. Gollan à E. Conway Broun, une portion, Pin, Nelson, Broadway et Fontainebleau Drive, $1800.

John B. Ricketts à la Land Development Co. of La., Ltd., un terrain, Avenue Palmer, Magnolia, Clara et la ligne Bloomingdale $1100.

Vve Hugh Jamieson Jr à German American Homestead, portion, Zimple, Oak, Burdette et Fern, $1,700.

L'acquéreur au vendeur, même terrain, $1,700.

Wm H. Lucich à Louis Spiro; terrain, Première, Deuxième, Willow et Claiborne, $1,025.

Isaac B. Rennyson à Alfred Lionnet, portion, Verna, Marie, Leda et une rue privée, $1,850.

Ernest A. Carrère Co Ltd à Wm F. Sherwood, terrain, St-Roch, Espagne, Dorgenois et Broad, $225.

Alfred R. Colomb à Mlle Mary Ann Ames, terrain, Perdido, Salcedo, Gayoso et Gravier, $700.

Succession Mme Edouard F. Henriques à James A. Bernard, 1|2 int. dans 3 terrains, Napoléon, Roman, Jena et Prieur, $1,100.

Mme Alcide Willox à Mme Alice Bentz, 13 lots, Bordeaux, Lyon, Laurel et Annonciation. Donation en paiement pour $6,600.

Paul Depaux à Henri Ménage, renonciation de l'option de l'achat de 2 lots Esplanade, Prieur Roman et Chemin du Bayou.

Emanuel L. Weil à Jules Videau, lot, Delachaise, Annonciation, Chippewa, Avenue Louisiana et Toledano, $33.18.

J. Boylan à Magnolia Realty Co., bail de la propriété No 1232 rue Gravier, entre Franklin et Liberté pour 37 moif à $35 par mois.

Arthur Johnson à Industrial Homestead Assn, 3 terrains, Bank, Dorgenois, Broad et l'avenue Tulane, $3,800.

L'acquéreur au vendeur, même terrain, $3,800.

Vve Mark Quayle à Philip Passera, terrain, Magazine, Camp, St Joseph et Julia $6,500.

La campagne électorale dans l'Ohio.

Columbus, O., 10 août—Les membres du comité central de l'Etat se sont réunis samedi pour nommer le candidat républicain au siège de gouverneur de l'Etat à la place de E. B. Dillon qui a refusé la nomination.

Grande a été la surprise des partisans de Taft en voyant que ceux de Roosevelt appuyaient la nomination de l'avocat général Denman : on le croyait dévoué à Taft.

Une proposition demandant que les partisans de Roosevelt membres du comité central donnent leur démission ou se déclarent pour le président Taft, a soulevé une violente discussion.

Manœuvres militaires.

New York, 10 août—A voir les longues colonnes de soldats qui circulent dans la ville pour se concentrer à de certains points, on se croirait en temps de guerre. Ce sont les soldats des première et seconde brigades et les troupes spéciales de la garde nationale de Manhattan et Brooklyn qui pendant 10 jours vont occuper militairement les collines du Connecticut. Cette petite guerre est connue officiellement sous le nom de campagne du Connecticut et il s'agit de la défense des côtes.

Sauvée par sa fille.

Cleveland, 10 août—La tentative de suicide de Mme Anna Muller a été déjouée par sa fille Mathilde, âgée de huit ans, qui a appelé à son aide John Heidloff, un passant, quand elle a vu sa mère qu'elle avait suivie jusqu'au canal Ohio, se jeter à l'eau en tenant dans ses bras son baby de trois mois.

La malheureuse était sans connaissance quand elle fut ramenée sur la berge par Heidloff, mais elle tenait encore son enfant.

M. Knox est délégué aux obsèques du Mikado.

Washington, 10 août—Le Président Taft a désigné le secrétaire d'Etat Knox comme représentant spécial des Etats-Unis aux funérailles du Mikado, M. Knox quittera Washington jeudi prochain pour Seattle et l'Orient. Les funérailles auront lieu le 13 septembre.

Le secrétaire s'embarquera à Seattle sur le croiseur "Pennsylvania". Il sera accompagné par des attachés de l'armée et de la marine.

Pendant son séjour au Japon il aura plusieurs entrevues avec le Vicomte Uchida, ministre des affaires étrangères. M. Knox sera de retour au commencement d'octobre.

Fusil de valeur.

Auburn, N. Y., 10 août—Fred Adolph, un habile armurier employé autrefois par l'empereur d'Allemagne, vient d'achever un fusil qui sera présenté au colonel Roosevelt par le Campfire Club d'Amérique le mois prochain.

Ce fusil à un coup, qu'Adolph a mis un an à fabriquer, est de calibre 25. Il est en acier Krupp et la crosse en noyer Circassien est sculptée et incrustée d'or et d'argent.

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

123 pieds rue N. Remparts—150 pieds rue Iberville.

FRANCIS MAESTRI.

"LE GRAND MAGASIN"

Nous sommes actuellement en plein été : nous venons de recevoir un grand assortiment des plus beaux meubles qui soient jamais venus sur ce marché et devons en disposer sans égard aux difficultés du temps et pour y arriver nous avons quoté notre marchandise au plus bas prix possible—presque au prix de fabrique. Empressez-vous de visiter nos magasins et de profiter de ces bas prix sans précédent. C'EST LE MOMENT.

Nous garantissons la qualité, et nos prix sont au-dessous de n'importe quelle maison d'ameublement de cette ville.

Visitez nos magasins et soyez convaincu.

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243

UN SEUL MAGASIN. LE GRAND MAGASIN. PAS DE SUCCURSALE

NOUS RECOMMANDONS

La Marque de Café "CREOLE" Il n'y a pas de Substitut

En Boites Seulement.

CRESCENT COFFEE MILLS

Nlle-Orléans, E. U. d'A.

17 mars—6 m—dim jeu

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

522 rue Bourbon,

Duprez, François
Pratts, A. F.
Séjournant, Emile Claude

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

AD. REMOND,

232 RUE BOURBON,

Agence Générale

—POUR LES—

Livres et Journaux français et les Publications françaises.

Grand choix de Livres d'EDUCATION et d'ENSEIGNEMENT.

Importation directe d'Articles français de toute provenance.

PHONOGRAPHES PATHÉ.

28 oct—1an—dim

Mandeville, Madisonville et Houltonville

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 2 MAI 1912.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

50c—MANDEVILLE—50c

75c RIVIERE TCHEFUNCTA—75c

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pine land Park, dimanches et mercredis l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE, Incorporés.
No 357 rue Carondelet.

avril—CF

FRED. F. DUPUY

Constructeur Naval—Mécanicien.

Bayou St Jean, près Dumaine.

Phone-Main 1952 L.

27 juil—1an

BUREAU DE PLACEMENT.

Collections en Tous Genres. Ouvert de 7 à 10 A. M., 6 à 9 P. M. 420 rue Dauphine, par

SYLVAIN VIDALAT.

Phone Main 1395.

14 juil—1 an

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Comus, Maxson parti 3 aout
Steamship Momus, Boyd, parti 7 aout

PHILADELPHIE

Steamship Mae, Laurenco, parti 29 juil

PORTLAND

Steamship Potomac, George, parti 29 juil

LIVERPOOL.

Steamship Nubian, Laurencon, parti 3 juil
Steamship Mexican, Giddons, parti 13 juil
Steamship Musician, Neilsen, parti 25 juil
Steamship Asian, Wood, parti 26 juil
Steamship Mercian, Horrocks, parti 27 juil
Steamship Wm Cliff. Hannaford, parti 27 juil
Steamship Belgian, McCormick,

MANCHESTER

Steamship Rock Light, Tode, parti 29 juil

RIO DE JANEIRO

Steamship African Prince, Anderson, parti 25 juil
Steamship Ben Vrackie, Flint, parti 29 juil

SANTOS

Steamship African Prince, ——, parti 20 juil
Steamship Ben Vrackie, ——, parti 24 juil

TRIESTE

Steamship Marianna, Zecevich, parti 11 juil
Steamship Auguste, Gladulich, parti 21 juin

OPORTO

Steamship Sechem, Schneiders, parti 21 juil

HAMBOURG

Steamship Quernmore, Hignett, parti 19 juil

ANVERS

Steamship Atlantian, Highton, parti 20 juil
Steamship Honduras, Lascaret, parti 26 juil
Steamship Etonian, Robb, parti 1 aout

TYNE

Steamship Etonian, Wood, parti 25 juil

PORT TALBOT

Steamship Iokula, Alcide, parti 29 juil

VICTORIA

Steamship African Prince, Anderson, parti 28 juil
Steamship Ben Vrackie, Flint, parti 31 juil

GENES

Steamship Ceres, Bagos, parti 28 juil

ST LUCIA

Steamship Sahara, ——, parti 4 aout

List des navires dans le port

STEAMERS.

Ions	Destination	Mouillage
Alexandrian	Liverpool	rue Célestins
Atlantis	Port Barrios	1er dist 14
Bayamon	——	New Refinery
Bertha	Port Limon	1er dist 15
Californian	Brême, Anvers	Westwego
Corinto	Honduras	1er dist 15
Dortmund	Hamboarg	Stuyvesant
Energia	——	Baton Rouge
Escondido	Bluefields	Pic tier
Paskon VII	Mexico	ave Peters
Imperator	Bluefields	Alger
Mobile	laid up	Alger
Moncenisio	Gênes	rue Harmonie
Morgan	Tampa	Gretna
Parismina	Colon	1er dist 15
Skogstad	——	Stuyvesant
Wayfarer	Liverpool	rue Robin
Wilhelmina	——	rue Walnut
Yoro	Honduras	3me dist 30

BARQUE

Baden	Portugal	Alger
Excelsior	Brême	Indian Refinery
Clara	Portugal	rue 5me

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

3 MAISONS DOUBLES.

Nos 2201 et 2203; 2209 et 2211, et 2213 et 2215 avenue Loudres.

(Dans l'ilet rues Miro, Tonti et Nouvelle-Orléans.)

Suburban Building and Loan Association vs Frances Gibson, épouse de Irving C. Berlie, et Irving C. Berlie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 101,014—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois cent ainsi lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième district de cette ville dans le carré No. 1180, borné par l'avenue de Londres, les rues Libérale, maintenant Miro, Foroo, maintenant Tonti et Nouvelle Orléans, désignés comme lots numéros un, trois et quatre sur un plan de P. O. Bondonequé, architect, daté du 24 Mars 1868 les dits lots mesurant comme suit, lot numero un forme le coin de l'avenue de Londres et la rue Miro et mesure vingt neuf pied neuf pouces de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds 8 pouces 6 lignes en profondeur entre lignes parallèles Les lots trois et quatre mesurent chacun vingt-neuf pieds un pouce de face à l'avenue de Londres sur cent neuf pieds huit pouces six lignes en profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas, Sathoe & Loomis, avocats, pour la demanderesse.

26 juil—26—aout 2 9 16 23 29

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le droit d'occuper lesdits lieux à bail occupé par Delgado & Cie, inc., comme Entrepôt et connu sous les Nos 315 à 325 rue Nord Front, entre les rues Bienville et Conti

Pour un terme de pas moins d'un an ni plus trois ans.

Succession d'Isaac Delgado.

No 209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 10 SEPTEMBRE 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. D. King, juge de la susdite Cour, Division A, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en congé, le dit ordre daté le 2 aout 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Le droit d'occuper à bail le local connu comme les Nos 315 à 325 rue Nord Front ci-après décrits comme suit :

1er Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville [connu comme propriété de batture] dans l'ilet No 4 borné par les rues Bienville, Clay, Conti et Front, désigné par le No 8 sur un plan dressé par H. Pilié, voyer de ville, le 21 mai 1866, déposé dans l'étude de W. J. Castell notaire de cette ville pour référence.

Le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce sur deux rues Clay et Front par une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles ainsi que toutes les bâtisses améliorations qui s'y trouvent.

2me—Un certain lot de terre dans le même District et ilet que la propriété précédemment mentionnée, désigné par le No 6 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, le dit lot mesurant 25 pieds 1 pouce de face sur les deux rues Clay et Front sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes autres circonstances et dépendances appartenant au dit lot.

3me—Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent, situés dans le même district et ilet que les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, désignés par les Nos 6 et 8 sur ledit plan de Pilié, voyer de ville, les lots mesurant chacun 25 pieds 1 pouce de face sur chacune des rues Clay et Front, 119 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lesquels dits lieux constituent l'immeuble connu comme Nos 315 à 325 rue Nord Front.

Ledit local devant être loué pour un terme de pas moins d'un an, ni plus de trois ans, l'option au bailleur. La formule usuelle de bail et des billets de loyer sera devant exécuter par les parties au contrat.

John Dymond Jr. avocat pour les héritiers testamentaires.

10 août—10 11 18 25—sept 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

John F. McCallu et als vs Thomas et al.

No 4,226—Vingtième Cour de District pour la paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu signé le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée par la susdite Honorable Cour tiennale, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1 Un certain lot de terre, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Camp, l'avenue Louisiana et la rue Toledano, étant à une distance de 30 pieds pouce de l'encoignure des rues Magazine et l'avenue Louisiana, contigu au lot désigné par la lettre A, sur ledit plan et mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3227 (vieux No 915) rue Magazine comprenant un cottage simple ayant étages à l'arrière, contenant 7 chambres à bains, etc.

2. Un certain lot adjoint au lot ci-dessus mentionné, désigné par la lettre C, que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjoint au lot B et mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les améliorations sont désignées par le No 3229 rue Magazine et sont les mêmes que les propriétés ci-dessus mentionnées.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des lots désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un plan annexé pour référence à un acte passé devant John F. Coffey, notaire, le 20 [illegible] 1858. Toutes les propriétés ci-dessus situées en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

Conditions—Un tiers en plus comptant, solde en deux payments égaux, payables en 2 ans après la date de l'adjudication, avec intérêts payables de la date de l'adjudication : la partie à crédit devant être présentée par billets à ordre de cet acquéreur et fait en compensation partielle d'effectuer une division entre les parties demandeurs et défendeurs, c'est à dire en parties différentes, avec le droit de l'acquéreur de payer au comptant en ou toutes parties à crédit le jour de la vente, les billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété, avec la clause de non [illegible] Dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés par ledit notaire, avec la clause de notaires d'avocat, à 10 pour cent en cas les billets soient placés entre les mains d'un avocat pour collection, et le coût des actes de vente devant être aux frais des acquéreurs. Les bâtisses sur ladite propriété devant assurées pour au moins trois quarts de la valeur, et les primes s'il y en a doivent être payées au porteur des primes desdites polices. Les billets devant être payables à la Banque de Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les loyers des propriétés louées à bail devant être payés aux acquéreurs à partir de la date de la vente. Les loyers dûs devant être payés aux parties demanderesses et [illegible] avis des propriétés louées sera annoncé le jour de la vente.

20 juil—20 21 28—aout 4 11 18 20

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

Commencé le 28 avril 1912

Près du bonheur

GRAND ROMAN INEDIT

PAR

LOUIS ENAULT.

PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

Ainsi, quand vers dix heures du matin, la chasse, en bon ordre, débouchait par la place du Riddarholm, apparaît au bord du lac gelé, le Mälar présenta tout à coup la scène la plus brillante et la plus animée. Les piqueurs du comte, en grand livrée de gala, conduisaient la petite troupe vers les lieu couronnées de grands bois, où les rabatteurs avaient laissé leurs brisées. Les officiers, en uniformes chamarrés, escortaient les femmes en traîneau; l'habit rouge des veneurs tranchait sur le drap noir des longues robes de cheval. La neige volait sous les sabots d'acier et parfois, soulevée par le vent, enveloppait la chasse tout entière de ses blanches tourbillons. De temps en temps, la fanfare joyeuse éclatait, puis tout à coup se taisait, comme si les notes s'étaient gelées dans les pavillons de cuivre. Le chœur des lires sonores et des joyeux propos reprenait à son tour. Les loups étaient bien avertis. Par bonheur un détachement de piqueurs les gardait dans leurs lies. Cependant, quand on approcha des fourrés, le comte de Lovendall dut commander le silence dans les rangs.

Christine avait voulu suivre la chasse : elle était restée trop longtemps enfermée ; ses amis lui persuadèrent que le mouvement et l'exercice lui feraient du bien. Elle les crut. Elle avait voulu d'abord monter à cheval ; elle craignit la fatigue d'une trop longue journée, et elle se résigna au traîneau. Son attelage de landais était toujours merveilleusement tenu et son cocher conduisait fort habilement ces petits chevaux à grandes guides.

Le comte de Lovendall passant près d'elle, lui dit tout bas qu'elle était la reine de sa fête et que les autres ne semblaient être que les dames de sa suite.

Georges, le chevalier de Valborg et le baron de Vendel, tous trois écuyers consommés, entouraient son traîneau.

Nadéje, sur un beau cheval noir, paradait et piaffait au milieu d'un groupe de jeunes hommes. La belle Russe montait avec plus d'audace que de véritable élégance: elle exigeait trop, et l'on pouvait voir qu'elle avait la main dure. Le cheval bondissait sous elle, rongeait son frein et couvrait d'écume son poitrail.

Un homme qui a connu les femmes, autant du moins qu'il est possible de les connaître, assurait qu'il n'aimait point les amazones. Il prétendait que l'habitude du cheval leur donnait une décision hardie, dont les suites étaient presque toujours fâcheuses ; qu'elles contractent vite, dans ces exercices trop violents, un goût dangereux de domination, et que l'usage de la cravache compromet singulièrement l'aimable douceur qui est leur plus grand charme. Il y a peut-être un peu d'exagération dans cette idée, comme dans toutes les opinions absolues ; mais il y a du vrai cependant : tout est un indice pour qui sait voir, et la façon dont une femme monte à cheval peut être une révélation de son caractère pour l'observateur attentif.

Christine, en voyant passer Nadéje (elle connaissait maintenant sa rivale), la jugea sèche, impérieuse et hautaine.

"Mon pauvre cher Georges, pense-t-elle, si vraiment il l'aime, je le plains, car elle ne le rendra pas heureux. Elle est belle, mais elle n'est pas bonne, et il faut tant de choses pour qu'il soit heureux !.... Il faut.... tout ce que je n'avais pas sans doute !"

Nadéje passait devant le traîneau.

Georges la salua ; elle lui sourit et rendit le salut du bout de sa cravache, puis elle baissa la main et elle partit au galop au milieu de sa petite escorte. Christine jeta un coup d'œil rapide sur M. de Simiane. Ce n'était point Nadéje qu'il regardait: c'était elle-même. Elle vit dans ses yeux une expression de mélancolie rêveuse et de profonde tendresse.

"Mon Dieu ! se dit-elle, est-ce qu'il m'aimerait encore ?"

Et elle se sentit toute consolée.

—Au galop ! cria-t-elle à son cocher.

Il fit un appel de langue et rendit un peu. Les quatre poneys, qu'il avait peine à maintenir en main, bondirent sur la vaste plaine. Christine respira l'air vif à pleins poumons.

—C'était une journée froide et un peu triste, car elle était sans soleil, et le soleil est la dernière gaieté de l'hiver. De temps en temps la rafale passait dans les arbres en gémissant et secouait la neige, qui tombait sur les traîneaux en flocons légers, pareils à de larges gouttes de pluie blanche.

Les loups s'étaient réfugiés dans une sorte d'archipel, dont les îlots n'étaient séparés que par de courts intervalles de neige et de glace. Traqués dans l'un, ils se jetaient rapidement dans l'autre. Par ces grands froids et dans la neige, le loup se décide moins facilement à prendre un parti et à risquer une pointe : il craint de se faire battre en plaine.

Les chasseurs, suivis du reste de la compagnie, avaient d'abord cerné l'ensemble des îlots, lançant en avant leurs grands chiens découplés, dont on entendait au loin les voix sonores. Puis, à mesure que les loups, forcés dans leur retraite, s'étaient retirés vers le centre, le cercle s'était peu à peu rétréci. On arriva enfin au dernier îlot, dont l'épais fourré abritait la troupe sauvage. Une attaque bien sonnée y poussa les chiens, qui s'y jetèrent bravement, appuyés des piqueurs et suivis de quelques chasseurs intrépides. Coupés de toutes parts et forcés dans leur dernier asile, les loups firent d'abord tête aux chiens ; mais après quelques minutes d'énergique défense, voyant, avec ce coup d'œil d'instinct que la nature donne aux bêtes sauvages, la partie inégale et la lutte impossible, ils ne songèrent plus qu'à la fuite et débouquèrent tous à la fois, les crocs étincelants, le poil hérissé, roulant du feu sous leurs prunelles fauves. Harcelée par les limiers, décimés par une décharge à bout portant, rougissant la neige de de leur sang qui fumait, ils firent leur trou, comme une volée de boulets, à travers la foule étonnée. Ce fut un moment d'inexprimable désordre : les voitures, trop rapprochées, reculaient les unes sur les autres, les femmes criaient, les chevaux se cabraient, les chiens éventrés et traînant leurs entrailles soulevaient leurs têtes mourantes avec des aboiements plaintifs. Un vieux loup, presque blanc, vrai chef de bande, vint tomber aux pieds des chevaux de Christine en poussant des hurlements féroces. Les deux poneys de volée tremblent sur leurs jarrets, frémissent et reculent, s'embarrassent eux-mêmes dans les traits emmêlés et se jettent sur les deux autres ; le cocher n'est plus maître de rien. Cependant, le traîneau, acculé contre une souche cachée dans la neige, se soulève et semble prêt à se renverser. Christine, pâle d'effroi, pousse un cri et met son mouchoir sur ses lèvres pour étouffer le nom de Georges qui lui échappe.

Ce ne fut pas Georges qui répondit.

Le baron de Vendel avait mis pied à terre et, jetant les rênes à son groom, il avait ramené et calmé l'attelage rieux.

Où donc était Georges ?

Après le tumulte et le désordre du premier moment, toute la troupe, dirigée par le comte de Lovendall, qui sonnait à pleins poumons le "bien-lancer," s'était mise à la queue des chiens et donnait la chasse aux bêtes poussées vers la ville.

Nadéje montait un cheval de l'Ukraine, appartenant à l'ambassade, bien dressé, mais jeune encore et irritable. Depuis le commencement de la chasse, elle l'avait tourmenté comme à plaisir. Il se contint assez, tant qu'il fut au milieu des rangs et pour ainsi dire emprisonné dans les autres ; mais au moment du départ-qui peut général, affolé par le bruit et le mouvement, emporté par sa folle maîtresse, excité par les fanfares, effrayé par le hurlement des loups, il essaya de profiter du désordre pour se débarrasser de l'incommode fardeau. Nadéje résista bien aux premières pointes : c'était une nature assez vaillante, et d'ailleurs elle était soutenue par l'amour-propre de femme [illegible] ce qui se sont regardées. Mais comme le cheval se défendait plus belle :

—Rendez donc la main ! cria Georges.